



L'an deux mille dix-huit, le seize avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Edgar SICARD, Maire.

**Etaient présents :** M. Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, M Alain RYAU, Mme Jocelyne BALDY, M. FAURE Charles, M. Jacques MARTI, Mme Magali COMBES, M. CANTAGRILL Jean-Louis, M. Pierre PALLARES, Mme Elodie MISEREY, M. Olivier SCHUTT, M. DUCROT Kevin, Mme TUR Sandrine, Mme Marie-France DESSENOIX, Mme Sylvie TOUDON-MIQUEL

**Absents :** Néant,

**Procurations :** Mme Nicole RESSEGUIER à Mme Nathalie ROLLAND, M. Gérard MARTINEZ à M. Edgar SICARD, Mme Josépha BERTOLINO à Mme Sandrine TUR, Mme Joséphine SALMERON à Mme Jocelyne BALDY.

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

### Point N°1 : Affectation du résultat 2017

Après avoir adopté, le 10 avril 2018, le compte administratif de l'exercice 2017 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 476 588,11 €, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Monsieur le Maire propose de couvrir le besoin de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 189 588,11 €.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté », soit un montant de 287 000,00 €.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVENT** l'affectation du résultat telle que présentée.

### Point N°2 : Budget Primitif communal 2018

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se présente ainsi :

#### **Budget Primitif Communal 2018**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	1 559 656,18 €
Recettes	1 559 656,18 €

##### **Investissement**

Dépenses	831 946,70 €
Recettes	831 946,70 €

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité :

**VOTENT** le Budget Primitif 2018 de la commune tel qu'il leur a été présenté.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 30.

Les membres du Conseil Municipal

*[Handwritten signatures in black and blue ink]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

*[Illegible signature]*

Monsieur le Maire

Edgar SICARD

